Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202543-20260605-DELIB20260602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PRAT DU VENDREDI 05 JUIN 2026 à 20H00.

Le vendredi cinq juin deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.
Membres en exercice : 15 *Convocation du : 29.05.2026*
Membres présents : 14
Secrétaire de séance : Yves LE BIHAN.

Etaient présents : Michel EVEN - Yves LE BIHAN - Julie LE BESCONT - Jean-Yves CAVAN - Virginie FAUCHÉ - Anne-Louise PRIGENT - Thierry LE BOUBENNEC - Nicolas LE CALVEZ - Aurélie GRÔNE - Guillaume LARHANTEC - Pauline PRIGENT - Joël AMIGON - Angélique NICOLAS - Romain LE GRAND formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Danielle LE HOUEROU

DELIBERATION n° 2026.05.06-02

Objet : Commission finances – Rectification des membres.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DESIGNE Madame Aurélie GRÔNE comme membre de la commission

RAPPELLE les membres de la commission :

Responsable	Nb	Membres
Julie LE BESCONT	6	Angélique NICOLAS Jean-Yves CAVAN Yves LE BIHAN Guillaume LARHANTEC Anne-Louise PRIGENT Aurélie GRÔNE

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

Le Secrétaire de séance
Yves LE BIHAN

Le Maire,
Michel EVEN

MAIRIE DE PRAT (Côtes-d'Armor)